BULLETIN

DE LA

SOCIÉTÉ D'HORTICULTURE

DE

L'ARRONDISSEMENT DE SENLIS (OISE)

— 1868 —

N° 18. — FÉVRIER

SENLIS

IMPRIMERIE ET LITHOGRAPHIE DE CH. DURIEZ

RUE NEUVE-DE-PARIS, 5 BIS.

Société d'Histoire et d'Archéologie de Senlis
Notice : 7986
CB : 3018

Bureau de la Société pour 1868.

PRÉSIDENTS D'HONNEUR.

M. Léon Chevreau, préfet de l'Oise.
Monseigneur l'Évêque de Beauvais, Noyon et Senlis.
M. le Sous-Préfet de l'arrondissement de Senlis.
M. le Maire de la ville de Senlis.

BUREAU.

Président : M. Vatin.
Vice-présidents : MM. Vernois. — de Maricourt.
Secrétaire-général : M. Thirion.
Secrétaires : MM. Bruiet. — Cossin.
Trésorier : M. Cabot.
Présidents des Comités : MM. Letuppe.—Barré.—Chantrier.—Vinet.

COMITÉ CONSULTATIF.

Canton de Creil : MM. Péan (Armand). — Prévost (François).
Canton de Crépy : MM. Delahaye. — Borniche.
Canton de Nanteuil-le-Haudouin : MM. Boucard. — Lardé.
Canton de Senlis : MM. Tassin. — Duriez.

SECTION DE CREIL.

Président : M. Paupert.
Vice-présidents : MM. Doré. — Cauchois père.
Secrétaire : M. Martin.
Vice-secrétaire : M. Boblet (Paul).
Trésorier : M. Mast.

SECTION DE CRÉPY.

Président : M. Audebert.
Vice-présidents : MM. de la Grange. — Blérye.
Secrétaire : M. le docteur Bourgeois.
Vice-secrétaire : M. Desjardins.
Trésorier : M. Tassart.

SECTION DE NANTEUIL-LE-HAUDOUIN

Président : M. Lemaire.
Vice-présidents : MM. Lamiche. — Rudet père.
Secrétaire : M. Jourdain.
Vice-secrétaire : M. Corbie.
Trésorier : M. Pinçon.

Jardinier-professeur de la Société : M. Dubarle.

SHAS
000000003018

SOCIÉTÉ D'HORTICULTURE DE L'ARRONDISSEMENT DE SENLIS.

2ME EXPOSITION

De Fleurs, Fruits, Légumes, et tous produits de l'horticulture forcés ou de pleine terre,

Les 4, 5, 6,7 *et* 8 *Juin* 1868.

RÈGLEMENT DE L'EXPOSITION.

Art. 1er. — Les horticulteurs et amateurs, sans aucune exception, sont invités à prendre part à cette Exposition, qui durera cinq jours, en y comprenant le Jeudi 4 Juin, consacré aux opérations du Jury.

Art. 2. — Le Vendredi 5 et jours suivants, l'Exposition sera ouverte de 10 heures du matin à 6 heures du soir. Le Dimanche 7, à 2 heures précises, les récompenses seront décernées en séance solennelle, dans la grande salle de l'ancien évêché.

Art. 3. — Le prix du billet d'entrée est fixé à 0,50 centimes; — le Lundi 8, l'entrée sera gratuite.

Art. 4. — Les objets exposés devront appartenir à l'exposant, avoir été cultivés par lui, ou être le produit de son art ou de son industrie. — Dans le cas contraire, ils devront porter le nom du producteur.

Art. 5. — Tous les objets admis à l'Exposition devront être, à l'avance, étiquetés correctement et lisiblement. Les produits industriels porteront sur leur étiquette leur prix de vente habituel.

Art. 6. — Les objets destinés à l'Exposition devront être rendus au local désigné au plus tard le Mardi 2 Juin, à huit heures du soir, et le Mardi 9 tous devront être enlevés.

Art. 7. — Les exposants qui voudront concourir devront en faire la déclaration écrite à M. Thirion, secrétaire-général de la Société, au plus tard le 25 Mai, en indiquant le nombre et le volume des objets qu'ils devront exposer.

Art. 8. — Une Commission, nommée dans son sein par la Société, sera chargée de la réception et du placement des objets présentés; elle apportera tous ses soins à la conservation de ces objets, sans toutefois répondre d'aucun dégât qui ne proviendrait pas de son fait.

Art. 9. — Les membres du Jury seront choisis par la Société, et moitié au moins parmi les personnes étrangères à la Société. Ils seront assistés du Président ou de l'un des Vice-Présidents, chargé de veiller à l'application du Règlement, et

du Secrétaire-général, ou de l'un des Secrétaires, pour dresser le procès-verbal de leurs délibérations.

Art. 10. — Après le passage du Jury, une étiquette portant le nom de l'exposant sera placée au centre de chaque lot.

Art. 11. — Deux catégories seront faites dans chaque concours, l'une d'horticulteurs marchands ou de jardiniers maraîchers, et l'autre d'amateurs et de jardiniers bourgeois.

Art. 12. — Les récompenses mises à la disposition du Jury consisteront en : 1° CINQ MÉDAILLES D'OR; 2° CINQ MÉDAILLES DE VERMEIL; 3° DIX MÉDAILLES D'ARGENT; 4° DIX MÉDAILLES DE BRONZE. Le Jury aura toute la latitude possible pour en faire l'attribution à tous les produits qui lui paraîtront méritants, sans aucune exception de série; il pourra aussi récompenser des objets exposés et non prévus au programme.

N. B. — *Les membres de la Société, accompagnés de leur femme et de leurs enfants, pourront entrer en présentant leur carte, revêtue de leur signature.*

PROGRAMME DES CONCOURS.

Pour l'exécution des résolutions précédentes, la Société d'horticulture ouvre, pour le 4 Juin, les quinze concours suivants :

1er concours : Pour le plus beau lot de Légumes forcés ou de pleine terre.
2e concours : Pour le plus beau lot de Melons de primeur.
3e concours : Pour le plus beau lot d'Asperges.
4e concours : Pour le plus beau lot de Fraises.
5e concours : Pour le plus beau lot de Plantes de serre chaude fleuries ou à feuilles ornementales.
6e concours : Pour le plus beau lot de Plantes fleuries de serre tempérée.
7e concours : Pour le plus beau lot de Plantes fleuries en espèces ligneuses de pleine terre.
8e concours : Pour le plus beau lot de Plantes fleuries de pleine terre.
9e concours : Pour la plus belle collection de Pensées.
10e concours : Pour la plus belle collection de Rosiers.
11e concours : Pour le plus beau lot de Fruits conservés.
12e concours : Pour le plus beau lot de Fruits de saison.
13e concours : Pour Bouquets montés et Surtouts de table.
14e concours : Pour le plus beau lot d'Arbres fruitiers ou d'ornement.
15e concours : Pour Instruments nouveaux ou perfectionnés pouvant intéresser l'horticulture.

Une médaille de 50 francs, donnée par M. le docteur Pigeaux, pour introduction, invention ou semis.

DOCUMENTS ADMINISTRATIFS.

Procès-verbal de la séance du 2 Février 1868.

Présidence de M. Vatin.

La séance est ouverte à deux heures et demie; les objets suivants ont été déposés sur le bureau :

1° Par M. Cosson, 1 panier d'*Épinards ronds de Hollande,* 1 panier de *Mâches rondes,* 1 botte de *Scorsonnères,* 1 botte de *Chicorée sauvage* blanchie, 1 botte de très belles *Échalottes,* dites par lui d'*Aubervilliers.*

2° Par M. Barbier, 1 botte de *Cresson* dit de *Belle-Fontaine,* 1 *Chou de Milan* pied court, un lot de *Pommes de terre* hâtives, Marjolin première saison et autres inconnues au Comité qui seront expérimentées, 2 *Navets* de Meaux, 2 *Navets turneps,* 2 *Raves du Palatinat,* 3 pieds de *Céleri turc.*

M. Cossin, secrétaire, donne lecture du procès-verbal de la dernière séance, qui est adopté sans opposition. A propos du procès-verbal, M. Bruiet fait observer que, dans le Règlement de la Société, il s'est glissé une faute d'impression qu'il importe de relever, attendu qu'elle pourrait donner lieu à une fausse interprétation : dans l'article 64, chapitre IX du Règlement, page 11, troisième ligne du Bulletin, deuxième volume, à la place de *Société d'agriculture,* il faut lire *Société d'horticulture.*

Seize membres nouveaux présentés régulièrement dans la séance du 5 janvier dernier sont proclamés sociétaires, et le titre de Société correspondante est voté aux Sociétés d'*Eure-et-Loir* et de *Saint-Germain-en-Laye.*

Le Secrétaire-général procède au dépouillement de la correspondance, qui contient les pièces suivantes :

1° Une lettre par laquelle M. Paul Boblet annonce que M. le Maire de Creil met la salle d'audience de la justice de paix à la disposition de la Société, pour y tenir les séances de la Section cantonale.

2° Une lettre de M. de Maricourt, vice-président, annonçant l'envoi de la suite de ses *Entretiens sur la Physiologie végétale.*

Les documents ou imprimés suivants ont en outre été déposés sur le bureau :

1° Le rapport de M. Thirion sur l'*Almanach* Gressent.

2° Les procès-verbaux d'inauguration des Sections cantonales de Nanteuil, Crépy et Creil.

3° Les comptes du Trésorier pour l'année 1867, avec un projet de budget pour l'année 1868.

4° Les numéros de janvier et de juillet du *Bulletin de la Société d'horticulture d'Eure-et-Loir.*

5° Le numéro de février de l'*Apiculteur*.

6° Le numéro du 20 janvier du *Journal de l'Agriculture*.

7° Le numéro d'octobre dernier de la *Revue horticole*.

8° Le numéro de juillet dernier du *Bulletin de la Société d'horticulture de Saint-Germain en-Laye*.

9° Le Bulletin de janvier de la Société d'horticulture de Compiègne.

10° Le Bulletin de janvier de la Société d'horticulture de Clermont.

11° Les numéros d'octobre et de décembre de la *Société d'horticulture et de botanique de Beauvais*.

12° Plusieurs prospectus de l'*Insectivore Peyrat,* offerts par M. Léon Mercier, dépositaire, à Senlis, de cet engrais, et qui sont distribués aux membres présents.

M. le Président appelle l'attention de l'Assemblée sur les nombreuses publications que reçoit ainsi chaque mois la Société, remercie le Secrétaire-général d'en faire des extraits verbaux qu'il communique à chaque réunion, et ajoute que, déposées dans la bibliothèque de la Société, ces brochures sont à la disposition de tous ceux de ses membres qui manifesteraient le désir de les consulter. Puis il donne la parole au Secrétaire-géneral pour faire remarquer les documents intéressants qu'il aurait extrait des publications déposées dans la séance de ce jour.

Le Secrétaire-général expose qu'il a trouvé dans le *Journal de l'Agriculture* un article intéressant sur la taille de la vigne, dans lequel il est dit que M. J. Courtois, de Chartres, taille immédiatement *au-dessous du dernier œil qu'il veut supprimer,* de façon qu'au-dessus de l'œil conservé se trouve un merithalle tout entier; la pourriture ou le dessèchement ne peuvent plus, en opérant ainsi, descendre jusqu'à l'œil de taille, qui conserve sa prédominence de végétation, au lieu d'être dépassé par son inférieur, comme cela arrive fréquemment dans le mode ordinaire de procéder. — Dans le Bulletin de Compiègne, il relate un passage de la leçon de M. Raquet, professeur, qui paraît partager l'avis énoncé précédemment par notre propre Comité d'arboriculture au sujet des fruits d'ornement, et notamment de la poire *Belle-Angevine*. — Dans le Bulletin de Beauvais, il annonce avoir pris connaissance d'un mémoire, couronné par cette Société, sur la fabrication du cidre, et qui lui a paru mériter d'être mis, au moins par extrait, sous les yeux de nos sociétaires, dont quelques-uns, dans certains cantons de notre arrondissement, récoltent et consomment du cidre. Faisant droit à cette requête, M. le Président désigne M. A. Corbie pour faire de ce mémoire un résumé qui trouvera place dans le Bulletin de la Société. Dans le numéro de l'*Apiculteur,* il fait remarquer l'annonce d'une exposition spéciale d'apiculture pour le mois d'août prochain, et signale M. Chapron, instituteur à Vaumoise, comme l'un des lauréats de la précédente exposition.

M. Bruiet, secrétaire, donne connaissance à l'Assemblée des décisions prises et des propositions faites par le Comité consultatif, dans sa séance de ce jour. Le

Comité propose que l'abonnement avec le *Journal de l'Agriculture* soit continué aux mêmes conditions qu'avec la *Revue de l'Horticulture*. — Il est d'avis que l'Exposition de 1868 doit avoir lieu dans la première quinzaine de juin, époque défavorable peut-être, mais qui offre l'avantage d'être en concordance avec celle choisie par la Société d'agriculture pour son Comice agricole, ce qui pourra permettre d'espérer que cette coïncidence deviendrait, pour la ville de Senlis, l'occasion d'une fête locale assez importante. — Une personne favorablement disposée pour la Société ayant manifesté l'intention de lui faire une avance de fonds assez considérable, on a pu payer tous les entrepreneurs sans attendre que les obligations fussent toutes souscrites; cette souscription, à la vérité, reste toujours ouverte, et les entrepreneurs soldés y ont pris part, en acceptant gracieusement quelques obligations en paiement d'une partie des sommes qui leur restaient dues; mais cette nouvelle combinaison financière va laisser entre les mains de notre Trésorier une somme disponible d'environ 500 fr.; le Comité pense qu'au lieu de commencer dès à présent à rembourser le principal bailleur de fonds, il y aurait urgence à consacrer cet excédant accidentel à l'appropriation de la partie du jardin qui recevait encore, l'année dernière, les produits de la décharge publique, afin de ne pas offrir aux yeux, tout auprès de l'endroit où très probablement sera installée notre Exposition, l'aspect désagréable que cette partie présente aujourd'hui. — Usant des droits que lui confère le Règlement, le Comité consultatif a dès à présent fait choix des membres des Commissions pour l'année 1868, et soumet ses choix à l'approbation de la Société, savoir : pour la *Commission de l'Exposition,* MM. Vernois, Cagny, Bruslé, Deshais père, Letuppe, Vinet, Bruiet, Dubarle, Doucet, Bourset (Désiré), Moinet fils; pour la *Commission des Visites,* MM. Letuppe, Doucet, Barré, Thirion, Chantrier, Tassin, Bruiet, Corbie, Vinet; pour la *Commission d'administration du Jardin,* MM. Thirion, *président,* Bruiet, *secrétaire,* Barré, Letuppe, Chantrier, Vinet et Dubarle. — Toutes ces propositions sont successivement approuvées par un vote unanime de l'Assemblée.

La parole est ensuite donnée à M. Cabot, trésorier, qui détaille le résultat de ses comptes de 1867, donnant un reliquat de 473 fr. 95 c., et donne connaissance d'un projet de budget pour 1868, qui permettrait déjà à la Société de rembourser une somme de 500 fr. sur son emprunt. Ces comptes et ce projet de budget sont également approuvés par un vote.

M. Deshais, secrétaire du *Comité des cultures potagères,* propose au nom de ce Comité que MM. Cosson et Barbier obtiennent chacun une *mention simple* pour les légumes par eux présentés, et l'Assemblée ratifie cette proposition.

M. Bruiet, secrétaire, annonce huit nouvelles présentations, et la séance est levée à 4 heures.

Membres admis dans la séance du 2 Février 1868.

MM. Thibault (Désiré), cultivateur à Senlis, présenté par MM. Cabot et Bruiet.
Brimeur (Joseph), jardinier à Wémars, par MM. Deshais père et fils.
Battavoine (Albert), jardinier à Senlis, par MM. Cosson et Barré.
Bougeonnier (Joseph), jardinier à St-Léonard, par MM. Dubarle et Thomas.
Mouraz, marchand de bois de sciage à Senlis, par MM. Dubarle et Barré.
Commelle (Amand), marbrier à Senlis, par MM. Dubarle et Cabot.
Lherminier, instituteur à Auger-St-Vincent, par MM. Bourgeois et Gaudefroy, de Crépy.
de Béthancourt fils, jardinier à Auger-St-Vincent, par MM. Bourgeois et Gaudefroy, de Crépy.
Lecoq (Louis-Denis-Eugène), jardinier-maraîcher à Crépy, par MM. Potier père et Parmentier.
Pasquier (Eugène), jardinier chez M. de Bedford, à Séry, par MM. Bourgeois et Gaudefroy.
Thirion père, propriétaire, rue Charlot, 76, à Paris, par MM. Thirion et Bedeau.
Lambin (Ernest), jardinier chez M. Poulet, à Survilliers, par MM. Carpentier et Maillard.
Dubost (Louis), jardinier à Gouvieux, par MM. Vincent et Bert.
Trognon fils, jardinier à Gouvieux, par MM. Vincent et Bert.
Lemaire, grainier à Boran, par MM. Vincent et Bert.
Fromentin, jardinier chez M. Martin, à Ermenonville, par MM. Bruiet et Chantrier.

Sociétés correspondantes.

Société d'horticulture de Meaux (Seine-et-Marne).
Société d'horticulture de St-Germain-en-Laye (Seine-et-Oise).
Société d'horticulture de Chartres (Eure-et-Loir).

Composition du Bureau de la Société et des Sections cantonales pour l'année 1868.

PRÉSIDENTS D'HONNEUR.

M. Léon Chevreau, préfet de l'Oise.
Monseigneur l'Évêque de Beauvais, Noyon et Senlis.
M. le marquis d'Auray, sous-préfet de l'arrondissement de Senlis.
M. Turquet (Henry), maire de la ville de Senlis.

BUREAU.

Président : M. VATIN.
Vice-Présidents : MM. VERNOIS. — DE MARICOURT.
Secrétaire-général : M. THIRION.
Secrétaires : MM. BRUIET. — COSSIN.
Trésorier : M. CABOT.
Présidents des Comités : MM. LETUPPE. — BARRÉ. — CHANTRIER. — VINET.

COMITÉ CONSULTATIF.

Canton de Creil : MM. PÉAN (Armand). — PRÉVOST (François).
Canton de Crépy : MM. DELAHAYE. — BORNICHE.
Canton de Nanteuil-le-Haudouin : MM. BOUCARD. — LARDÉ.
Canton de Senlis : MM. TASSIN. — DURIEZ.

SECTION DE CREIL.

Président : M. PAUPERT.
Vice-Présidents : MM. DORÉ. — CAUCHOIS père.
Secrétaire : M. MARTIN.
Vice-Secrétaire : M. BOBLET (Paul).
Trésorier : M. MAST.

SECTION DE CRÉPY.

Président : M. AUDEBERT.
Vice-Présidents : MM. DE LA GRANGE. — BLÉRYE.
Secrétaire : M. le docteur BOURGEOIS.
Vice-Secrétaire : M. DESJARDINS.
Trésorier : M. TASSART.

SECTION DE NANTEUIL-LE-HAUDOUIN.

Président : M. LEMAIRE.
Vice-Présidents : MM. LAMICHE. — RUDET père.
Secrétaire : M. JOURDAIN.
Vice-Secrétaire : M. CORBIE.
Trésorier : M. PINÇON.

Jardinier-Professeur de la Société : M. DUBARLE.

Etat des Recettes et Dépenses de la Société.

RECETTES.

En caisse au 1er janvier 1867		235 fr. 00
Cotisations encaissées au 1er janvier 1868		5,095 00
Subvention de la ville de Senlis pour l'année 1867		300 00
Total		5,630 fr. 00

DÉPENSES.

Leçons d'horticulture et voyages	595 fr. 14	
Bulletin, imprimés divers, affranchissements	1,716 16	
Exposition de 1867 et médailles	1,338 75	
Travaux au jardin, terrassements, plantations, etc.	1,159 00	
Frais de bureau, déplacements, voitures, etc	344 00	
	5,153 fr. 05	5,153 05
Reste en caisse		476 fr. 95

Projet de Budget pour l'année 1868.

RECETTES.

Recettes présumées des cotisations	5,500 fr.
Subvention de la ville de Senlis	500
Subvention du Conseil général	200
Produit des entrées de l'Exposition, estimé à	200
Location de la maison attenant au jardin	100
Total	6,300 fr.

DÉPENSES.

Traitement du Jardinier-Professeur	1,600 fr.
Bulletin, imprimés divers et affranchissements.	1,750
Exposition de 1868 et médailles	1,350
Intérêts de la souscription, 9,000 fr. à 4 0/0	360
Concierge du local des séances	25
Loyer de la salle des séances	200
Travaux supplémentaires du jardin, treillages, tendeurs, etc	200
Part du mobilier	115
Frais imprévus, déplacements, frais de bureau, voitures	200
Amortissement de 20 obligations de 25 fr	500
Total égal	6,300 fr.

Commissions nommées par le Comité consultatif.

COMMISSION DE L'EXPOSITION.

MM. Cagny. — Bruslé. — Deshais père. — Vernois. — Vinet. — Letuppe. — Bruiet. — Dubarle. — Doucet. — Bourset (Désiré). — Moinet fils.

COMMISSION PERMANENTE DES VISITES.

MM. Letuppe. — Doucet. — Barré. — Thirion. — Chantrier. — Tassin. — Bruiet. — A. Corbie. — Vinet.

COMMISSION D'ADMINISTRATION DU JARDIN.

MM. Thirion, *président*. — Bruiet, *secrétaire*. — Barré. — Letuppe. — Chantrier. — Vinet. — Dubarle.

Inauguration des Sections cantonales.

SECTION DE NANTEUIL-LE-HAUDOUIN.

Le dimanche 12 janvier, le Bureau de la Société d'horticulture s'est rendu dans la ville de Nanteuil pour y procéder à l'inauguration de la Section cantonale; M. Vernois, premier vice-président, occupait le fauteuil; il était assisté de MM. Thirion, secrétaire-général, Bruiet et Cossin, secrétaires, Cabot, trésorier, et Dubarle, jardinier-professeur.

A une heure et demie, après avoir déclaré la séance ouverte, M. le Président expose en quelques mots l'objet de cette réunion extraordinaire, ajoutant que le nombre des Sociétaires dans ce canton et leur zèle, bien éprouvé pendant une année, méritaient que l'on commençât par eux les installations de Sections cantonales; il remercie enfin les membres présents d'avoir courageusement bravé la température exceptionnellement désagréable de ce jour pour assister à la séance.

M. le Président donne lecture de la lettre suivante, adressée par M. Vatin au futur Président de la Section :

« Senlis, le 11 janvier 1868.

« Monsieur le Président,

« Je regrette vivement de ne pouvoir accompagner mes collègues à Nanteuil, et d'être privé, par suite d'une entorse, d'assister à l'installation du Bureau de votre Section; je suis donc forcé de m'associer de cœur aux sentiments qu'ils vont vous exprimer.

« Ces sentiments, vous le savez, sont ceux d'un entier dévouement, et je me réjouis particulièrement de ce que cette création entretiendra parmi nos compatriotes d'affectueuses relations qui existent déjà, mais qui se consolideront encore par les rapports mutuels qui vont s'échanger entre nous.

« Recevez, monsieur le Président, l'expression de mes sentiments les plus distingués.

« VATIN. »

La parole est donnée au Secrétaire-général, qui s'exprime dans les termes suivants :

« Messieurs,

« L'institution des Sections cantonales a pour but de répandre plus aisément et plus largement l'instruction horticole.

« Prouver que cette instruction est insuffisante de nos jours, ce sera en même temps démontrer l'utilité de l'institution nouvelle que nous venons inaugurer parmi vous aujourd'hui. Mais en présence des résultats que plus d'une année d'exercice nous a permis à tous de constater dans notre arrondissement, le doute ne nous est pas possible, et nous devons nous avouer à nous-mêmes qu'il nous reste hélas! bien des progrès à faire dans cette science utile où tous nous nous sentons intéressés, soit que notre position aisée nous permette de n'y chercher qu'une agréable distraction, soit que nous soyons destinés à en tirer, par un labeur soutenu, le pain quotidien de notre famille. Toutefois, hâtons-nous de le dire, un vif désir de s'instruire s'est en même temps manifesté; nous n'en voulons pas d'autre preuve que le nombre si considérable d'adhérents que la Société a recueilli dans un si court espace de temps, et les quarante-six sociétaires que le canton de Nanteuil, à lui seul, a fourni pour son contingent. Mais n'est-ce pas là précisément une raison de plus pour nous de multiplier nos efforts, en voyant que s'il y a un grand progrès à réaliser, au lieu de rencontrer sur notre chemin les obstinations aveugles de la routine, nous nous trouverons au contraire en face d'écoliers attentifs et d'auditeurs bienveillants?

« Comment les Sections cantonales répondront-elles au but que nous nous proposons, cela se démontre de soi-même, et il n'est pas besoin d'appuyer longuement sur cette vérité de toute évidence. L'éloignement du siége central de la Société rend difficile à beaucoup de Sociétaires des cantons la présence aux séances et quelquefois même aux leçons. En doublant l'attrait que chacun trouvera au chef-lieu de canton, en joignant à la leçon mensuelle que déjà y donnait le Professeur tout l'intérêt que peut offrir une séance où pourront se faire des apports de produits et des discussions éclairées, nous rendrons plus considérable le nombre de ceux qui voudront y assister, nous ouvrirons un plus large horizon aux amateurs et aux jardiniers encore étrangers à la Société, et nous réunirons ainsi les deux éléments essentiels à notre association : l'enseignement qui en est le but, le nombre qui en fait la force!

« A la vérité, quelques personnes se sont demandé ce que la Société d'horticulture venait faire dans ce canton, et ce qu'elle espérait réaliser de résultats utiles dans ces vastes plaines depuis si longtemps vouées à la grande culture, occupées par de vastes fermes, habitées par une population disséminée qui ne connaissait ni les nouveaux procédés de la culture jardinière, ni les habitudes de luxe qui en font autre part un besoin. Messieurs, vous avez déjà répondu par votre présence à cette objection, vous avez montré que les amateurs et les praticiens existaient ici en nombre assez considérable pour appeler les efforts de la

science et réaliser le progrès. Mais nous irons plus loin encore, et nous proclamerons hautement que la grande culture elle-même ne tardera pas à s'intéresser à nos succès, à les favoriser de son concours, à les appeler de tous ses vœux.

« En effet, Messieurs, l'horticulture est son complément nécessaire : hier encore, cultivé à temps perdu par les ouvriers de la plaine dans un entre-deux des grands travaux ordinaires, le jardin de la ferme a presque partout son jardinier spécial, arraché peut-être à la charrue, mais assez occupé déjà de ses légumes et de ses espaliers pour ne plus devoir y retourner désormais. Une fois arrivé à cette position, il sent lui-même le besoin d'une instruction spéciale, et c'est l'auditeur le plus assidu de nos leçons. Bientôt, grâce à ses efforts, le jardin de la ferme va prendre une meilleure tournure, des légumes plus fins, des fruits plus délicats orneront la table du maître, et, entraîné par le mouvement général, le fermier va enfin considérer comme un objet de première nécessité ce jardin qui, jadis, n'était digne à ses yeux que d'un travail passager et intermittent.

« Mais ce n'est pas tout ! nous pouvons faire mieux encore, nous pouvons à la longue produire une révolution dans les mœurs, une amélioration dans la destinée de l'ouvrier, un secours utile pour cette grande culture qui fait à juste titre l'orgueil de ce canton. L'enquête agricole qui s'est faite l'année dernière simultanément sur tout le territoire de la France, accusait, dans les pays de grande culture, une situation économique d'une certaine gravité, la diminution des bras dans les campagnes, l'émigration continue des ouvriers vers les villes et les centres industriels. Cette émigration, Messieurs, il ne faut pas le nier, si l'ouvrier était heureux, elle n'existerait pas, et on ne le verrait plus s'élancer ainsi vers la région des gros salaires, souvent hélas! bien diminués par les grèves et les chômages. Eh bien ! figurez-vous un homme dont la petite maison est entourée d'un carré de cette bonne terre à blé où tout vient à souhait avec du fumier et du travail, instruit des bonnes pratiques de l'horticulture, sachant au besoin monter une couche et tailler ses arbres fruitiers, connaissant, grâce à nos leçons, et les bonnes variétés de légumes et les bonnes espèces de fruits, consacrant à ce jardin les dimanches, les fêtes, et les journées perdues dans le travail de la ferme; bientôt, vous le voyez tirant de ce carré de terre un profit inattendu ; ses produits se placent avantageusement sur le marché, sa nourriture devient meilleure, il fait connaissance avec ce luxe indispensable du confortable qui est la source du bien-être ; ses enfants, mieux couverts, vont régulièrement chercher à l'école les éléments d'un avenir meilleur..... cet homme-là quittera-t-il tout cela pour aller à la ville? oh! non! le voilà, grâce à l'horticulture, irrévocablement fixé sur la terre qui le nourrit et qui le rend heureux, assuré qu'il est de trouver dans la culture de son jardin l'emploi avantageux de ses journées perdues !

« Voilà, Messieurs, ce que la Société d'horticulture peut, grâce à vous, amener de progrès dans ce canton. Interrogez vous vous-mêmes et voyez si ce n'est pas le plus heureux de ceux qu'on y puisse accomplir, le plus avantageux pour le fermier aussi bien que pour l'ouvrier lui-même. Et que l'on ne vienne pas nous

dire que ce n'est là qu'une hypothèse et qu'un rêve irréalisable; ce résultat, dans les mêmes circonstances, s'est déjà produit dans une partie de l'Angleterre; sous le nom de cottages, l'art des jardins a emprunté les maisons des ouvriers anglais pour les faire figurer dans les parcs de nos châteaux; car on s'attache à la terre que l'on a fertilisée, et à côté des légumes utiles on ne tarde pas à y planter les fleurs éclatantes ou parfumées. Aussi peut-on dire que les peuples pauvres n'ont pas de patrie; on les voit promener leurs tentes voyageuses aux quatre coins de l'horizon; la véritable patrie, c'est le lieu où l'on trouve l'abondance et la sécurité! »

Après la lecture de cet exposé, M. le Président donne la parole à M. Bruiet, secrétaire, qui donne à l'Assemblée lecture du Règlement des Sections cantonales, voté par l'Assemblée générale de la Société dans sa séance du 5 janvier.

M. le Président expose ensuite que la Section étant au nombre de quarante-six membres, va se trouver dans la catégorie désignée par le § 1er de l'article 52 du Règlement; mais que cependant si un nombre suffisant de membres était présenté à cette séance, pour éviter plus tard de nouvelles élections, il lui paraîtrait juste de nommer immédiatement le Bureau conformément au § 2 de l'article précité. Sur cette invitation, cinq membres nouveaux sont présentés, ce qui porte à cinquante-et-un le nombre des Sociétaires de la Section, et en conséquence M. le Président déclare qu'il va y avoir lieu de procéder à quatre scrutins successifs pour la nomination de : 1° un Président et un Secrétaire; 2° deux Vice-Présidents; 3° un Vice-Secrétaire et un Trésorier; 4° deux Membres du Comité consultatif. Vingt-et-un Membres prennent part à ces différents scrutins, qui donnent lieu aux nominations suivantes :

Président : M. Lemaire, maire de Nanteuil, par 21 voix.

Secrétaire : M. Jourdain, instituteur à Nanteuil, 13 voix.

Premier Vice-Président : M. Lamiche, juge de paix à Nanteuil, 19 voix.

Deuxième Vice-Président : M. Rudet père, propriétaire à Nanteuil, 11 voix.

Vice-Secrétaire : M. Corbie, propriétaire à Nanteuil, 19 voix.

Trésorier : M. Pinçon, propriétaire à Nanteuil, 17 voix.

Membres du Comité consultatif; M. Boucard, propriétaire à Silly-le-Long, 17 voix; M. Lardé, jardinier à Nanteuil, 15 voix.

Le Bureau étant ainsi constitué, M. le Président expose qu'il reste à nommer les membres de la *Commission permanente* destinée à apprécier les objets présentés en séance, que messieurs les Sociétaires ont sans doute besoin de se consulter avant de faire des choix dont l'importance est manifeste, et que peut-être il vaudra mieux y procéder dans la plus prochaine séance de la Section; cette proposition est approuvée. Le Secrétaire général annonce que la Société a voté les fonds nécessaires pour l'installation, dans chaque Section, d'un tableau noir sur lequel le Professeur pourrait donner ses leçons par les mauvais temps. Enfin, M. le Président, après avoir félicité l'Assemblée de l'ordre et de l'ensemble avec lesquels elle avait procédé aux élections, et des heureux choix qu'elle avait faits

pour composer son Bureau, déclare la Section cantonale de Nanteuil constituée. Aussitôt, les membres du Bureau de la Section occupent leurs siéges, et M. Lamiche, premier vice-président, en l'absence de M. Lemaire, prend place au fauteuil, et donne la parole à M. Dubarle, qui commence une leçon d'arboriculture.

La séance est levée à quatre heures.

SECTION DE CRÉPY-EN-VALOIS.

Le dimanche 19 janvier, à une heure de l'après-midi, les membres de la Société habitants du canton de Crépy se sont réunis à la mairie de cette ville, dans la salle d'audience de la justice de paix. M. Vatin, président de la Société, occupait le fauteuil; il était assisté de MM. Thirion, secrétaire-général, Cossin, secrétaire, Letuppe, membre du Bureau, et Dubarle, jardinier-professeur.

A l'ouverture de la séance, M. le Président prend la parole et s'exprime en ces termes :

« Messieurs,

« En venant installer la section d'horticulture de Crépy, nous avons obéi non-seulement à un sentiment de devoir, mais encore à celui de la plus cordiale affection; nous n'avons pu oublier que nos deux villes ont éprouvé pendant bien des siècles, sous la même bannière, les mêmes alternatives de bons comme de mauvais jours, et cette communauté de fortune doit faire naître nécessairement entre elles un échange de sentiments de bienveillance et de sympathie.

« Nous nous félicitons donc de ce que nos deux villes, qui jadis étaient séparées par de regrettables distances, vont maintenant se trouver rapprochées à l'aide de communications promptes et faciles; nous nous félicitons surtout de ce qu'elles seront unies par les liens charmants de l'horticulture, qui, tout légers qu'ils sont, seront je l'espère indissolubles, et perpétueront la durée d'une association qui est basée sur les besoins, les intérêts et les jouissances de tous.

« Si nous jetons les yeux autour de nous, nous voyons avec satisfaction que le canton et la ville de Crépy offrent tous les éléments de progrès de cette science horticole, dont l'étude séduit et entraîne à présent tous les esprits; au bas de ses vieilles murailles s'étendent au loin des terrains maraîchers remarquables par la richesse de leur sol, et qui acquerront encore un nouveau degré de prospérité par le perfectionnement des cultures que la science nous révèle, et dont le dernier mot est toujours à dire.

« Sur les hauteurs de la ville, sur le versant des coteaux qui l'environnent, des jardins, dont la bonne tenue, l'élégante distribution des parterres laissent deviner la direction de gracieuses intelligences horticoles, sont de véritables modèles de jardinage, et leur visite nous a appris qu'avant l'introduction de notre Société dans votre canton, l'horticulture y était en honneur et y comptait de nombreux partisans.

« Livrons-nous donc de concert à des études qui feront progresser dans notre arrondissement, déjà si florissant, la science de l'horticulture. Nous serons toujours heureux de profiter du résultat de vos travaux, et de notre côté nous nous empresserons de vous faire part des découvertes et des succès que nous aurons pu obtenir. C'est ainsi que cette union toute confraternelle sera utile au but que nous nous proposons, et aura de plus l'avantage d'entretenir parmi nous d'affectueuses et cordiales relations. »

Après lui, le Secrétaire-général prend la parole et lit le discours suivant :

« Messieurs,

« S'il est un canton de l'arrondissement où l'institution d'une Section cantonale fût une mesure de première nécessité, c'est le canton de Crépy. Séparé du siége central de la Société par une distance considérable, à peine avons-nous vu deux ou trois fois quelques-uns de ses habitants pouvoir assister à nos réunions générales, de façon que les enseignements utiles qui ressortent d'une discussion éclairée ne pouvaient leur parvenir que par l'intermédiaire d'un froid procès-verbal. Et pourtant ce canton avait des titres sérieux à l'intérêt de la Société; le nombre des adhérents y dépasse le chiffre de soixante; les leçons de notre Professeur y ont été suivies avec zèle; nous y avons trouvé la pratique horticole étayée déjà de connaissances théoriques assez étendues; enfin, deux des médailles décernées par notre Commission des Visites ont été méritées par des jardiniers de ce canton. Aussi, dès le premier moment, nous pouvons le dire, nous avons regretté que les infranchissables limites de notre Règlement nous aient interdit l'établissement d'une section avant le commencement de l'année 1868, et l'intérêt de l'enseignement horticole, qui est notre but, nous le fait considérer presque comme un devoir aujourd'hui.

« Cependant, quelques esprits timorés considéraient cette institution nouvelle comme un danger, et, s'appuyant sur un ancien adage souvent vrai, nous disaient que l'union faisait la force, et que la Société d'horticulture allait s'affaiblir en se divisant. Permettez-moi, Messieurs, de m'appesantir un instant sur cette situation nouvelle, et d'essayer de vous démontrer que ces craintes sont exagérées, que la Société ne trouvera que des avantages à entrer dans cette voie que lui ont ouverte les autres Sociétés du département, et qu'enfin, bien comprise, cette apparente division augmentera nos forces en étendant notre influence. Bannissons ces scrupules mesquins; si nous multiplions nos moyens d'action, nous ne cessons pas d'avoir un but unique; membres des Sections ou de la Société centrale, tous nos efforts doivent tendre également à la vulgarisation de la science, à la connaissance des bonnes méthodes, à l'étude profitable à tous des meilleures variétés, et pour résumer en un seul mot le caractère particulier de la situation nouvelle que nous allons inaugurer : *Nous nous divisons, mais nous ne nous séparons pas !*

« En effet, Messieurs, chacun des chef-lieux de canton de l'arrondissement va devenir un centre particulier d'enseignement horticole d'où pourront partir, dans

le rayon de son influence locale, et les bons exemples et les préceptes éclairés; ainsi l'influence générale de la Société pourra s'étendre partout, comme un incendie s'empare plus rapidement et plus complètement d'un édifice, quand le feu a été mis à plusieurs endroits à la fois. Les produits remarquables, spécimens de bonne culture, qui ne pouvaient jusqu'à présent se montrer qu'à Senlis, s'étaleront glorieusement sur les bureaux des diverses Sections cantonales, et l'émulation, rayonnant du centre à la circonférence, animera tous les jardiniers de l'arrondissement à la conquête de ces médailles, honorable récompense, non d'un phénomène de végétation obtenu dans des circonstances exceptionnelles, mais d'une culture intelligente, persévéramment soutenue pendant toute une année.

« Mais l'horticulture aujourd'hui intéresse tout le monde; à côté du praticien éclairé par une longue habitude, on voit le propriétaire qui a employé ses loisirs à suivre les cours d'un professeur instruit, le savant qui a sondé les mystères de la nature et les lois de la végétation; réunis, tous ces hommes instruits à divers titres et dans diverses mesures, s'éclaireront et se complèteront l'un l'autre; c'est de leur contact seulement que peut naître la discussion pacifique dont le résultat sera le dernier mot de la science horticole aujourd'hui. Présentations de beaux produits, médailles, discussions, tout cela aura donc lieu maintenant au chef-lieu de canton, dans la séance particulière de la Section, et ne sera plus le privilége d'un centre unique, abordable pour quelques élus seulement.

« Tels sont, Messieurs, les avantages nouveaux de la Section cantonale; il me reste à examiner jusqu'à quel point elle va nous séparer les uns des autres. Eh bien! parmi tous les points de contact que nous avions ensemble, est-ce que nous ne conservons pas tous ceux non-seulement sur lesquels la distance ne pouvait avoir aucun effet, mais encore qui seuls pouvaient en partie remédier aux inconvénients de cette distance? Cet enseignement oral, le plus saisissable de tous, pour l'installation duquel la Société a cru devoir, à bon droit, faire tant de sacrifices, sera religieusement continué. Dévoué tout entier à la tâche que nous lui avons imposée, le Professeur viendra régulièrement, comme par la passé, développer cette méthode de taille, la même pour tout l'arrondissement, et dont les résultats bien constatés ont fait sa réputation. Le Bulletin viendra toujours vous apporter le résultat des études de tous vos collègues, des expériences entreprises dans le jardin de la Société, des discussions intéressantes soulevées pendant les séances; mais, plus complet qu'il ne pouvait l'être jusqu'alors, il deviendra l'écho non plus d'une séance seulement, mais de quatre, peut-être même un jour de sept séances tous les mois. Les produits du jardin, greffes, graines nouvelles, plantes rares, figureront sur le bureau de toutes les Sections et viendront ainsi en aide au progrès de l'horticulture de tous nos cantons. Les Expositions, destinées à encourager les produits remarquables, la Commission des Visites chargée d'aller trouver à domicile le mérite modeste qui n'éclate que dans les résultats d'un travail soigné et soutenu, ne cesseront pas de répondre à l'appel de tous, et l'on peut dire enfin qu'en augmentant les facilités d'instruction et de récompense, qu'apportait la So-

ciété aux membres les plus éloignés, nous ne leur enlevons cependant aucun des avantages que, sous ce double rapport, elle leur offrait déjà avant l'institution des Sections cantonales.

« Ainsi comprise, Messieurs, la division n'offre pas de dangers ; convenons-en même, cette apparente division va plutôt resserrer nos liens, en augmentant nos intérêts communs, en accélérant nos progrès, en multipliant nos résultats. La Société d'horticulture sera toujours *unique* pour tout l'arrondissement de Senlis, mais elle aura dans chaque canton une émanation d'elle-même qui la rendra plus visible, plus présente et plus active auprès des populations éloignées du centre. Vous le voyez, Messieurs, j'avais bien raison de vous le dire en commençant : *Nous nous divisons, mais nous ne nous séparons pas !* »

Après ces deux discours, salués des applaudissements de l'Assemblée, M. le Président donne la parole à M. Cossin, secrétaire, pour donner lecture du Règlement des Sections cantonales, qui est écouté avec la plus grande attention ; enfin, il déclare qu'il va être procédé aux élections pour la nomination du Bureau particulier de la Section de Crépy.

Quatre scrutins sont successivement ouverts ; le premier, auquel prennent part 28 votants, désigne :

Comme Président : M. Audebert, juge de paix à Crépy, par 27 voix.

Comme Secrétaire : M. Bourgeois, docteur en médecine à Crépy, par 28 voix.

30 votants prennent part à l'élection des deux Vice-Présidents, qui sont :

M. Rouville de la Grange, propriétaire à Crépy, par 25 voix.

M. Blérye, maire de Russy-Besmont, par 19 voix.

Le Vice-Secrétaire et le Trésorier sont nommés par 28 voix, ainsi réparties :

Vice-Secrétaire : M. Lefèvre-Ballédent, conseiller municipal à Crépy, 26 voix.

Trésorier : M. Tassart, ancien notaire, 25 voix.

Comme Membres du Comité consultatif, les deux membres suivants obtiennent, sur 26 votants :

M. Delahaye, 24 voix.

M. Bornichie, 18 voix.

Après avoir félicité les membres de la Section de l'ensemble avec lequel ils ont voté et des choix intelligents qu'ils ont faits, M. le Président expose que, en vertu du Règlement dont il vient de leur être donné connaissance, ils ont encore à nommer les membres de la *Commission permanente*, dont le rôle est d'apprécier la valeur des objets présentés à chaque séance, et que peut-être il serait prudent de s'entendre avant de procéder à des choix dont la grande importance ne saurait être contestée.

M. Léon Bérard demande la parole et fait observer que le mauvais temps, ou toute autre cause, peut empêcher, à la prochaine séance, les membres de la Section de se trouver en nombre aussi considérable qu'aujourd'hui. L'Assemblée, consultée, décide que la *Commission permanente* doit être nommée séance tenante. Le Secrétaire-général, avant qu'il soit procédé à l'élection, appelle l'at-

tention sur quelques points importants, la nécessité de choisir des personnes compétentes, celle de les désigner en nombre suffisant, afin que la Commission soit toujours en état de délibérer, même après l'abstention de ceux de ses membres qui seraient eux-mêmes présentateurs, la possibilité enfin de prendre les membres de cette Commission même parmi les personnes déjà désignées pour faire partie du Bureau. Un nouveau vote décide que la *Commission permanente* sera composée de dix membres, et il est immédiatement procédé à sa nomination.

En conséquence, un scrutin est ouvert auquel prennent part 28 votants, et dont le résultat est la nomination des six premiers membres de la Commission, dans l'ordre suivant : M. Pottier père, 28 voix. — M. Lecoq, 28. — M. Léon Bérard, 27. — M. Godard aîné, 24. — M. Parmentier, 21. — M. Hazard. 16. — Il est en plus décidé que la Section en complètera le nombre à la séance prochaine, si elle en sent la nécessité.

Aussitôt après les élections terminées, les membres du Bureau prennent place, et M. Audebert, président, après avoir adressé ses remerciements à l'Assemblée, et demandé un vote de gratitude pour les membres du Bureau de la Société, dont le zèle ne s'est jamais démenti, donne la parole à M. Dubarle, jardinier-professeur, qui commence une leçon d'arboriculture.

Quatre membres nouveaux sont présentés, et la séance est levée à quatre heures et demie.

SECTION DE CREIL.

Le dimanche 26 janvier, à une heure de l'après-midi, les sociétaires du canton de Creil, convoqués à cet effet, se sont réunis dans la salle d'audience de la justice de paix, dépendant de l'hôtel-de-ville de Creil. M. Vatin, président de la Société, assisté de MM. Thirion, secrétaire-général, Bruiet, secrétaire, Cabot, trésorier, Tassin, membre du Comité consultatif, et Dubarle, jardinier-professeur, prend place au Bureau.

Après avoir déclaré la séance ouverte, M. le Président expose en quelques mots le but de cette réunion extraordinaire. Après avoir expliqué quel nouvel élément de succès l'institution des Sections cantonales va apporter à la Société, il se félicite d'avoir partout rencontré dans les administrations municipales la plus grande bienveillance, et notamment dans cette ville, il ne procédera pas à l'inauguration de la Section cantonale, sans avoir tout d'abord adressé au Maire, M. Juillet, les remerciements les plus sincères et les plus mérités.

La parole est ensuite donnée à M. Thirion, secrétaire-général, qui s'exprime dans les termes suivants :

« Messieurs,

« Au milieu de notre arrondissement voué presque tout entier à la culture de la terre, la ville de Creil figure comme une exception, et forme un contraste saisissant. Elle est l'asile du commerce et de l'industrie ; une grande rivière, un chemin

de fer, de nombreuses usines lui donnent un cachet particulier, et on peut se demander ce que la Société d'horticulture vient faire parmi ces fabriques et ce mouvement commercial; on peut se demander quel intérêt pourront avoir pour vous, et les enseignements de notre Bulletin, et les leçons de notre Professeur, et les expériences de notre jardin. La Société d'horticulture partage jusqu'à un certain point ces appréhensions; elle sait qu'elle ne peut pas rencontrer ici l'enthousiasme avec lequel elle a été accueillie dans d'autres cantons; elle comprend qu'elle ne peut pas devenir l'objet de vos préoccupations exclusives; elle se fait petite et modeste, et ne pouvant vous imposer ses théories et ses exemples, elle vient tout simplement vous offrir *une distraction.*

« A la vérité, ce n'est pas une distraction vulgaire : c'est celle qui convient le mieux à l'homme intelligent que des travaux assujétissants retiennent tout le jour à son comptoir ou à son atelier; c'est celle qui, tout en laissant une certaine part au travail de l'esprit, développe le plus avantageusement pour la santé les forces du corps. Une distraction agréable pour le commerçant qui se plaît, le dimanche, au milieu des fleurs embaumées, dont le parfum le console des senteurs malsaines de la fabrique; une distraction non-seulement agréable, mais utile, pour l'ouvrier à qui l'air pur du jardin est nécessaire après les longues séances dans des ateliers obscurs, et qui oublie, en savourant les légumes qu'il a cultivés lui-même, les ardeurs dévorantes du foyer des générateurs et des locomobiles. Une distraction enfin morale et bienfaisante, quand, la passion s'en mêlant, on arrive à consacrer à la culture de son petit jardin les heures qu'autrefois on passait, au grand dommage de sa bourse et de sa santé, dans les cafés et dans les cabarets.

« Tel est, Messieurs, le rôle que la Société d'horticulture peut remplir dans ce canton, tel est le but qu'elle y poursuit, tel est le résultat que, grâce à vos efforts persévérants, elle y peut atteindre. Moraliser les populations, les rendre meilleures en les rendant plus heureuses, les rendre plus riches en les rendant plus sobres! Et cela est si vrai, que nous n'en voulons pas d'autres preuves que le nombre si considérable d'adhérents que compte la Société d'horticulture dans le canton de Creil : près de quatre-vingts habitants de la ville et des environs figurent parmi nos sociétaires, et quel appât leur avons-nous offert pour les précipiter en aussi grand nombre dans nos rangs? Sommes-nous venus leur apporter la richesse, la gloire, les honneurs, tout ce qui d'habitude plaît aux hommes et les entraîne? Non! tout simplement un peu de cette modeste science qui s'occupe des fleurs, des légumes et des fruits, qui nous apprend l'art d'embellir un petit carré de terre, de façon à ce que chacun y trouve des jouissances en rapport avec ses goûts, le négociant un doux repos après l'agitation des affaires, l'ouvrier un travail hygiénique et un supplément utile à son médiocre ordinaire, l'homme occupé un agréable loisir, l'homme oisif une occupation attachante, le savant une étude utile à tous les autres!

« Mais je n'avais pas besoin d'essayer de vous prouver que l'horticulture avait d'avance sa place marquée dans le canton de Creil : le grand nombre de jardiniers

qui sont venus prendre place dans nos rangs suffit à le démontrer; et ce canton, voué, comme je vous le disais tout à l'heure, à l'industrie, est celui peut-être de tous qui contient le plus de jardins. Sans parler des grands parcs, qui y sont nombreux, Chantilly, Précy, Nogent-les-Vierges montrent une grande quantité de propriétés bourgeoises parfaitement entretenues; à Montataire, les maisons des ouvriers sont entourées d'arbres fruitiers soignés avec intelligence; Gouvieux et Villers-St-Paul possèdent des pépinières bien connues de tous; à Creil même, aucune de ces maisons qui s'échappent de la ville trop serrée en s'étageant sur les collines de l'Oise, n'oublie de s'entourer d'un jardin, et bientôt, ornée d'une riche ceinture de verdure et de fleurs, Creil se signalera de loin, aux yeux charmés des voyageurs et des nautoniers.

« Eh bien! Messieurs, cet élan si général vers l'horticulture, notre Société va venir l'augmenter encore, et lui fournir les éléments essentiels en répandant les connaissances théoriques et les enseignements pratiques qui lui sont nécessaires. Concentrant dans son Bulletin et dans ses leçons les principes recueillis dans tout l'arrondissement, elle appelle tous ses membres indistinctement à en faire leur profit. Le goût des jardins va se développer dans ceux qui en possèdent, et naître chez ceux qui n'en ont pas encore; celui qui n'a qu'un vaste parterre voudra avoir une serre chaude; celui qui ne cultivait que ses légumes voudra y joindre quelques fleurs; celui qui négligeait ses arbres en ne leur voyant produire que des fruits communs en voudra planter d'autres, quand nous lui aurons fait connaître ces admirables variétés nouvelles, qui joignent aux plus belles dimensions l'excellence de la chair et la vivacité du coloris. Ainsi la Société d'horticulture satisfera tout le monde : l'amateur en lui communiquant le fruit de ses expériences, l'ignorant en lui apportant les premiers éléments de la science qu'il envie, les jardiniers de profession en multipliant leurs travaux, récompensant leurs efforts, et mettant en lumière leur mérite jusqu'à présent méconnu. »

Après avoir donné la parole à M. Bruiet, secrétaire, qui donne connaissance à l'Assemblée du Règlement des Sections cantonales, M. le Président déclare qu'il va être immédiatement procédé à la nomination des membres du Bureau.

En conséquence, vingt votants nomment successivement :

Président : M. Paupert, directeur de l'usine à gaz, par 20 voix.

Premier Vice-Président : M. Doré, propriétaire à Creil, par 16 voix.

Deuxième Vice-Président : M. Cauchois père, maire de Nogent-les-Vierges, par 16 voix.

Secrétaire : M. Martin, propriétaire à Creil, par 20 voix.

Vingt-et-un suffrages exprimés donnent lieu aux nominations suivantes :

Vice-Secrétaire : M. Boblet (Paul), jardinier chez M. Juillet, par 11 voix.

Trésorier : M. Mast, instituteur à Creil, par 20 voix.

Membres du Comité consultatif : M. Péan (Armand), paysagiste à Chantilly, par 21 voix. — M. Prévost (François), jardinier à Creil, par 20 voix.

M. le Président expose alors que le Règlement appelle la nomination de la *Com-*

mission permanente chargée de juger les objets exposés sur le bureau pendant les séances, que cette nomination ne peut se faire à la légère, et qu'il y a lieu de décider d'abord si elle doit être nommée aujourd'hui, et ensuite de quel nombre de membres elle sera composée. Après une discussion de quelques minutes, il est décidé que cinq membres de la commission seront nommés aujourd'hui même, et que, le nombre de dix étant adopté, elle sera complétée à la prochaine séance, s'il y a lieu.

En vertu de cette décision, 21 votes sont déposés dans l'urne, et donnent les résultats suivants : M. Cousin, 19 voix. — M. Fasquelle, 19. — M. Roger, 14. — M. Lemaître, 14. — M. Brossier, 11.

Après avoir félicité l'Assemblée de l'ensemble parfait de ses votes, M. le Président cède la place au Bureau de la Section, dont les membres remercient leurs collègues de les avoir si honorablement désignés. M. Doré, premier vice-président, occupe le fauteuil, et donne la parole à M. Dubarle, jardinier-professeur, qui commence aussitôt son cours d'horticulture.

Dix membres nouveaux sont présentés, et la séance est levée à quatre heures et demie.

BIBLIOGRAPHIE.

Almanach Gressent pour 1868 (1).

Dans ce petit livre, M. Gressent résume, chaque année, quelques-uns des principes essentiels de sa méthode, pour les vulgariser et les mettre à la portée de tout le monde. Cette année, on y trouve, après les indications de culture, données mois par mois, pour l'arboriculture aussi bien que pour le potager, les indices des changements de temps, un grand chapitre consacré aux nouveautés, et décrivant les graines, les outils, les livres récemment reconnus comme recommandables ; ensuite et successivement un traité élémentaire de la greffe, le résumé des principes généraux de la taille des arbres fruitiers, et enfin une description très détaillée de l'établissement d'un verger de poiriers.

La seconde partie, consacrée à la culture potagère, contient : des considérations générales sur le potager moderne, la création du potager, la nomenclature des espèces diverses de légumes qui doivent y être admises, suivant le climat sous lequel on se trouve placé, le détail de la création du potager, une description très minutieuse des différents outils dont l'emploi y est indispensable, un chapitre très remarquable sur la culture des légumes dans la plaine, et dont nous croyons devoir très vivement recommander la lecture, une analyse des cultures spéciales

(1) Aug. Goin, éditeur à Paris, rue des Ecoles, 82.

qui ne peuvent trouver place dans les assolements, et enfin quelques détails très intéressants sur la culture du fraisier de Gaillon.

Fait par un homme tout spécial, et en confirmation d'un système encore discutable, mais déjà appuyé par de nombreux succès, cet almanach offre plus d'intérêt que ses pareils, souvent remplis avec des extraits de journaux horticoles, et dont le résultat se borne à la description de quelques plantes nouvelles d'un mérite souvent très contestable. Aussi n'hésitons-nous pas à en considérer l'acquisition comme avantageuse. E. T.

COURS D'ARBORICULTURE

De M. Dubarle, Jardinier-Professeur.

DEUXIÈME LEÇON. — TAILLE DU POIRIER ET DU POMMIER.

Analogie du Poirier et du Pommier. — Disons d'abord en commençant que la végétation du pommier et du poirier est assez identique pour que les mêmes principes de taille leur soient appliqués. La seule différence que l'on puisse nettement établir est la suivante : le pommier a plus de propension à se développer horizontalement, ce qui explique pourquoi on en forme difficilement de belles pyramides, et en conséquence il faudra s'appliquer plus particulièrement à faire prédominer les flèches ; il ouvre, à la pousse du printemps, un moins grand nombre d'yeux que le poirier sur le rameau formé de l'année précédente ; on obvie à ces deux inconvénients en taillant toujours ses prolongements un peu plus courts que ceux du poirier. Maintenant, nous allons entrer dans le détail des opérations de la taille, qui seront les mêmes pour ces deux essences d'arbres, sauf l'observation qui précède.

Deux sortes de branches. — Avant de porter la serpette sur l'arbre que l'on doit tailler, si on l'examine en détail avec attention, on verra que l'ensemble, quelquefois très considérable, des ramifications dont il est composé, peut cependant se réduire à deux catégories de branches bien distinctes : 1° celles qui forment pour ainsi dire le squelette de l'arbre, et dont la direction générale lui donne la forme sous laquelle il est conduit, pyramide, palmette, éventail, vase, etc., etc.; 2° celles qui, portées sur les premières, et assez régulièrement espacées, n'ont d'autre mission que de porter et de nourrir les fleurs et les fruits qui leur succèdent. Les premières se nomment *branches de charpente,* et les secondes *petites branches* ou *branches à fruit.* Ces deux sortes de branches ayant des destinations différentes, ne doivent pas être soumises à des opérations analogues, et nous traiterons successivement de la taille de chacune d'elles.

Taille des branches de charpente. — Il est facile de comprendre que la taille des branches charpentières est susceptible de varier beaucoup, suivant la forme que

l'on veut donner à l'arbre; mais ces formes elles-mêmes ne doivent pas être choisies d'une manière arbitraire, et c'est déjà le raisonnement qui doit décider de celle que l'on choisira. Or la taille, qui autrefois était un art très compliqué, tend de jour en jour à se simplifier davantage, à mesure que la science est de plus en plus consultée, et que l'étude des lois de la végétation est moins étrangère aux professeurs et aux praticiens. Ainsi, sans tomber dans les exagérations de ceux qui, poussant à l'extrême un bon principe, veulent que l'on ne taille plus les arbres fruitiers, on peut dire cependant avec toute raison qu'il faut tailler le moins possible, et que la meilleure forme à choisir pour y plier son arbre est celle qui s'obtiendra avec les moins grandes suppressions de bois fait; laisser tous les ans la sève de l'arbre et les sucs de la terre s'employer à former des rameaux inévitablement destinés à tomber sous la serpette, c'est intervertir l'ordre de la nature, fatiguer inutilement ses arbres, et leur préparer une décrépitude anticipée. La *palmette simple,* par exemple, forme depuis longtemps adoptée, et qui était un progrès à l'époque où elle a été substituée aux éventails en *queue de paon,* nous paraît devoir bientôt être abandonnée; en effet, si le mur est haut et qu'il faille pour le garnir sept ou huit étages de branches, c'est sept ou huit fois, peut-être même plus, si la végétation de l'arbre ne permet pas d'établir un étage chaque année, qu'il faudra supprimer les deux tiers, quelquefois même les trois quarts de la flèche; le *candélabre,* au contraire, peut s'établir sans suppressions considérables, et, à ce titre, nous paraîtrait devoir mériter la préférence.

Un autre principe qu'il ne faut pas perdre de vue dans le choix des *formes,* c'est celui de ne jamais laisser sur un arbre de branches verticales, attendu qu'elles sont très difficiles à maîtriser, à cause de la grande force d'expansion de la sève dans cette position. Cette considération, qui est de peu d'importance dans les variétés faibles et naturellement fertiles, ne doit pas être négligée dans les espèces vigoureuses; on y obvie en inclinant à 45 degrés les branches supérieures du candélabre, et en les entrecroisant. C'est la forme en *candélabre à branches croisées,* préconisée par M. Dubreuil.

C'est en raison des mêmes principes qu'ont été imaginées les diverses formes de cordons horizontaux ou obliques qui sont si fort en vogue depuis quelques années, et pour lesquelles nous ne dissimulerons pas notre préférence. Par elles, un mur est plus tôt et plus complètement garni; il rapporte davantage de fruits; en greffant les arbres l'un à l'autre, on établit entre eux une solidarité qui leur permet de se communiquer leur vigueur, et même de se substituer l'un à l'autre au point de pouvoir supprimer une partie des pieds sans nuire à l'ensemble de la végétation.

Au surplus, à part ces indications sommaires, nous ne nous occuperons pas davantage ici des formes à donner aux arbres; quelle que soit la forme que l'on adopte, la taille est toujours fondée sur les mêmes principes, et c'est là ce qu'il importe de développer. Un paragraphe supplémentaire, à la fin de cette leçon, sera consacré à l'établissement des formes les plus usitées. Ce qu'il faut principalement établir, c'est l'utilité qu'il y a de choisir la forme qui exige le moins de suppres-

sions de bois à la taille, et d'éviter dans la formation d'un arbre les branches verticales; le reste, taille de la palmette, taille de la pyramide, etc., etc., se trouve très complètement développé dans tous les livres d'horticulture, et en général familier à la plupart des jardiniers.

Quelle que soit la forme que l'on ait adoptée, la taille des branches de charpente a pour objet principal de faire ouvrir le plus grand nombre d'yeux qu'il se pourra; en effet, il est facile de comprendre que, plus la sève sera divisée, plus les différentes productions auxquelles elle donnera naissance seront faibles, et par conséquent portées à donner du fruit. Ceci se démontre naturellement par une observation exacte de ce qui se passe dans la nature; tant que l'arbre est jeune et n'a qu'un nombre assez restreint de boutons à faire évoluer, chacun de ces boutons, recevant une quantité considérable de sève, s'allonge en bourgeon à bois; ce n'est que plus tard, quand ces bourgeons à bois se sont multipliés en nombre considérable, que la sève, plus divisée, commence à donner naissance à des bourgeons fruitiers. La taille a donc pour but d'avancer cette époque de production des arbres, car une plantation fruitière ne se faisant pas sans une certaine dépense, gagner du temps, c'est gagner de l'argent. Eh bien! examinons ce qui se passe dans l'arbre abandonné à lui-même; presque tous les rameaux ont pris en naissant une position verticale; aussi, l'année suivante, la sève se précipitant avec force dans leur sommet, fait ouvrir les yeux du haut seulement et néglige ceux de la base; on n'obtient ainsi pendant longtemps que des bourgeons à bois. Mais si au contraire on applique exactement les principes que nous venons d'établir, les choses se passeront différemment et d'une manière beaucoup plus avantageuse pour le propriétaire de l'arbre. En faisant ouvrir le plus grand nombre possible de boutons, la sève divisée les nourrira chacun moins vigoureusement; en évitant les directions verticales, on obviera à cet élan de la sève dans les yeux supérieurs et on la répartira dans tous les yeux du rameau. En résumé, les *rameaux couchés horizontalement* pourront souvent, surtout les premières années de la plantation, ne pas être taillés du tout; les *rameaux obliques* seront taillés au tiers, c'est-à-dire qu'on leur enlevera le tiers supérieur; les *rameaux verticaux* devront presque toujours être taillés à la moitié. C'est en prenant ces précautions que l'on obtiendra que tous les yeux conservés s'ouvrent au départ de la végétation; à part cette considération de la longueur à laisser aux branches de prolongement, la place de l'œil devenu terminal n'est pas non plus indifférente; il faut toujours le choisir *en avant* ou *en dessous,* en avant parce que le coude que fait ainsi le prolongement est dissimulé jusqu'à ce que la plaie soit recouverte, en dessous parce que, la sève ayant toujours une tendance à monter, aura plus tôt recouvert la plaie.

Cependant il arrive quelquefois, dans un rameau par exemple qui a poussé très vigoureusement, surtout quand il n'a pas été pincé pendant sa première année de développement, que les yeux de la base, mal formés, restent à l'état latent; il est nécessaire alors de leur faire subir une opération complémentaire destinée à y fixer la sève et à déterminer leur évolution. Cette opération consiste dans un cran que l'on

pratique au-dessus de l'œil latent, de préférence avec la serpette ; seulement nos observations personnelles nous ont donné la conviction que, faite au moment de la taille, cette opération pouvait souvent demeurer sans résultat, tandis que, opérée à la fin du mois d'avril, quand la végétation commençait à bien s'accentuer, elle était beaucoup plus assurée ; la raison en est que la sève circule lentement dans l'arbre même pendant l'hiver, et que par ce fait la plaie peut se fermer petit à petit et rétablir la circulation directe avant d'avoir produit son effet ; tandis que, au mois d'avril, le *cran* ou *entaille,* avant de se fermer, a forcé à se jeter sur l'œil le courant déjà fort de la sève. Nous avons dit que ces crans devaient être faits de préférence avec la serpette ; faits avec la scie, ils déchirent le jeune bois et peuvent occasionner des plaies ; d'ailleurs, il suffit que deux fibres séparées puissent se trouver en contact pour rétablir la circulation directe et détruire l'effet que l'on se proposait ; la serpette, enlevant un morceau d'écorce, remplit complètement ce but.

Le but principal étant, comme nous l'avons dit, de faire ouvrir sur le rameau tous les yeux conservés à la taille, aucun moyen ne doit être négligé pour y arriver. Les yeux inférieurs, trop souvent abandonnés par la sève, sont protégés au moyen d'une incision annulaire, faite au-dessus d'eux, et dont l'effet est d'y concentrer la sève qui, de préférence, se jetterait dans les supérieurs ; ceux-ci, au contraire, offrent l'inconvénient d'une trop vigoureuse végétation ; pour y obvier, on *éborgne,* c'est-à-dire que l'on enlève avec l'ongle ou avec la pointe de la serpette les deux ou trois yeux qui sont les plus voisins de l'œil terminal, et qui sont, après lui, les plus disposés à s'allonger, puisqu'ils reçoivent plus abondamment la sève ; il faut avoir soin, en pratiquant cet éborgnage, de ne pas offenser les deux petits yeux stipulaires qui sont destinés à remplacer celui que l'on détruit. Pour nous, nous préférons retarder cette utile opération, et ne la pratiquer que dans le courant du mois de mai, au moment où les bourgeons à retrancher ont atteint une longueur moyenne de 0,15 c. ; voici le motif qui nous détermine à ce retard : quand on enlève l'œil en sec, les yeux stipulaires absorbent à son défaut la sève qui lui était destinée, et souvent donnent naissance, à la pousse, à des bourgeons encore trop vigoureux, qu'il faut pincer ou casser pendant la végétation pour les réduire à l'état de branches à fruit. Au contraire, quand l'opération a été faite au mois de mai, il y a un temps d'arrêt avant le départ des yeux stipulaires, pendant lequel le grand courant de la sève passe dans le bourgeon terminal, et au moment où ils se décident à partir, ils ne peuvent plus former que des dards ou des brindilles, sur lesquels la fructification est assurée au bout de deux ans.

Un autre objet que l'on doit avoir en vue dans la taille, c'est l'équilibre entre les différentes branches de charpente, principalement dans les formes qui divisent pour ainsi dire l'arbre en deux parties, qu'il est urgent de maintenir égales entre elles ; tels sont l'*éventail carré,* la *palmette double,* la *lyre,* etc., etc. En laissant plus ou moins de bois sur l'une ou l'autre partie de l'arbre, on lui fait développer un nombre plus ou moins considérable de bourgeons, et par conséquent de feuilles ;

et ces dernières étant les organes de respiration des végétaux, dans lesquels la sève s'élabore, il est facile de comprendre que, pour obtenir le résultat cherché, il faut *tailler long la partie faible* et *court la partie forte;* ajoutons que le peu de bourgeons réservés sur la partie forte ne tarderaient pas à réparer leur retard en poussant vigoureusement et s'allongeant plus que les autres, si l'on ne complétait pas son ouvrage par des pincements sévères pendant la végétation. Le palissage est encore un moyen souvent et avec succès employé pour maintenir cet équilibre qu'il importe de conserver; on attache très serré et très horizontalement la partie forte; on attache lâche et verticale la partie faible; quelquefois même, sur les espaliers, on attache cette dernière en avant du mur sur un piquet, pour la faire baigner dans l'air et la lumière. En même temps on peut, avec la serpette, pratiquer une entaille *au-dessus* de l'insertion de la branche que l'on veut favoriser, ou *au-dessous* de celle dont on veut modérer l'accroissement.

Nous employons pour arriver au même but un moyen peu connu et qui nous donne les meilleurs résultats : quand une branche menace de rompre l'équilibre en prenant une force supérieure à ses voisines, nous l'entourons à sa base avec de l'osier fendu, auquel nous faisons faire plusieurs tours, suivant la force, de façon à exercer une pression assez forte; la sève, contrariée dans son ascension, passe en abondance dans les autres branches et les fortifie; aussitôt l'effet obtenu, il faut avoir soin de défaire la ligature, car le bourrelet qui se forme pourrait avoir pour effet de faire rompre la branche à cet endroit au moment du palissage; l'opération se complète en faisant une incision dans l'écorce et sur toute la longueur de la branche faible; cette incision se fait du côté qui regarde le mur.

Telles sont les opérations les plus ordinaires de la taille d'hiver, ou *taille en sec;* la végétation des arbres sur lesquels on opère, déterminée par l'état du sol et du sous-sol, ainsi que par le sujet sur lequel ils ont été greffés, peut les modifier dans une certaine mesure; les arbres greffés sur cognassier ou sur paradis doivent, toutes choses égales d'ailleurs, être taillés plus court que les autres, ainsi que les variétés les plus fertiles, dans le but de leur faire plus aisément pousser du bois que leur nature n'est généralement pas portée à produire assez vigoureux. Il est bien entendu, au surplus, qu'il ne s'agit ici que des arbres dont la végétation est normale; tous ceux qui se trouvent plantés dans de mauvaises conditions, qui se couvrent annuellement de boutons à fruit presque toujours infertiles, ne doivent pas être taillés, mais fumés abondamment, et définitivement remplacés quand ils se refusent absolument à donner du bois; la charpente de l'arbre est le but que l'on doit se proposer tout d'abord, car un arbre qui se couvre de fruits pendant sa jeunesse paie rarement à son propriétaire les soins qu'il a coûtés et la place qu'il occupe. Dans ces conditions, il faut presque toujours, si l'on tient à avoir des fruits, renoncer à toute autre récolte, bannir les fleurs et les légumes, et consacrer le terrain exclusivement aux arbres, afin de pouvoir leur donner des soins particuliers susceptibles de venir en aide à la mauvaise nature du sol.

NOTES ET MÉMOIRES.

Note sur la Cyclanthera pedata,

PAR M. PRÉVOST FILS.

A l'avant dernière réunion, j'eus l'honneur de présenter une tige de Cyclanthera pedata, et je viens aujourd'hui donner les explications qui m'ont été demandées sur cette plante, de la famille de Cucurbitacées.

C'est une plante grimpante et qui prend en très peu de temps un développement considérable, en sorte qu'elle est très propre à former vite des berceaux. Ses fleurs flattent la vue, et son fruit remplace avantageusement, surtout quand il est petit, les petits cornichons. La culture en est bien facile : on sème sa graine en pots ou en godets, sur une couche chaude ou même en place, au pied d'un mur, au midi, vers le mois d'avril ou au commencement de mai. Bientôt la tige se montre, se développe et fournit une grande quantité de ramifications, qui toutes comptent une abondante récolte supérieure en quantité, sinon en qualité, à celle du petit cornichon, et qui, du moins, a le mérite de ne pas occuper une place qui pourrait servir à d'autres cultures.

L'Assolement du Parterre.

Les fleurs ont besoin, pour produire tout leur effet, des mêmes précautions que les autres végétaux ; cultiver la même fleur tous les ans dans la même terre n'est pas plus sage que de vouloir faire tous les ans une récolte de blé dans le même champ. D'un autre côté, si rien n'est beau comme une corbeille en pleine floraison, rien non plus n'est plus disgracieux dans un parterre qu'une collection de plantes défleuries, couvertes de feuilles jaunes, attendant celles qui doivent les remplacer. Pour éviter ces deux inconvénients, il faut pour le parterre combiner un *assolement* qui le maintienne toujours brillant, et permette d'y cultiver certaines plantes de haute valeur qui, comme les Tulipes, par exemple, doivent occuper la terre longtemps après leur floraison. Nous prendrons plusieurs séries représentant chacune une année entière, et, en les faisant régulièrement succéder les unes aux autres, chaque plante ne reviendra qu'au bout de quelques années sur le même terrain.

Première Série : On met en place en février des *Ravenelles,* semées en juin de l'année précédente, puis repiquées dans une petite pépinière où elles ont passé l'hiver, sans abri, et qui fleurissent jusqu'en mai. — Quand elles sont défleuries, on les remplace par des *Géranium* faits de bouture en août précédent, conservés dans une orangerie, et qui fleuriront jusqu'aux gelées.

Deuxième Série : En octobre, aussitôt les premières gelées blanches, la plate-

bande, débarrassée des tiges flétries des Géranium, est labourée profondément, après une addition de bon terreau bien consommé ; on y plante alors, à 0,15 c. de profondeur, et à une distance de 0,25 c., en échiquier, des oignons de *Tulipes* que l'on a conservés au sec, dans le grenier, pendant tout l'été. — Fin mars, on sème à la volée, parmi les Tulipes, de la graine de *Némophiles,* qui fleuriront en juin et juillet, et dissimuleront les tiges jaunies des Tulipes, qui achèveront de mûrir leurs oignons. — En juillet, les Tulipes sont relevées et rentrées bien sèches, et à leur place on met, en motte, des *Balsamines* semées en avril, sous cloche, puis repiquées en pépinière dans un coin du jardin, et qui, une fois en place, ne cesseront de fleurir jusqu'aux premières gelées blanches.

Troisième Série : Aussitôt la terre débarrassée des Balsamines, c'est-dire dans la seconde quinzaine d'octobre, on y plantera en mottes des *Pensées* semées en juillet et plus tard repiquées en pépinière. — Vers la fin de juin, on les remplacera par des *Phlox de Drummond* semés en avril précédent, repiqués en pépinière, et qui devront être levés en motte, et fortement arrosés pour la reprise ; ces Phlox formeront une charmante corbeille qui se maintiendra en fleurs tout le reste de la saison.

Quatrième Série : En février, on met en place des griffes de *Renoncules,* et bientôt après, en mars, on contreplante des *OEillets de Poëte* semés en juillet précédent, et maintenus depuis ce temps en pépinière. — En juillet, on arrache le tout, on met les griffes de Renoncules de côté pour les conserver, et on garnit la plate-bande avec des *Reines-Marguerites* semées en pleine terre en avril, et conservées en pépinière jusqu'à cette époque. — En octobre, on enlève les Reines-Marguerites et on les remplace par des *Chrysanthèmes nains* élevés de boutures faites au nord à l'air libre à la fin de mai, et pincées deux fois pour les faire ramifier.

Cinquième Série : En mars ou avril, on met en place, en motte, des *Juliennes,* et entre deux on place une graine ou deux de *Belles de nuit ;* les Juliennes fleurissent en mai et juin ; aussitôt après, c'est-à-dire en juillet, on les relève, on les éclate, et on les place en pépinière, dans un sol aussi sec que possible ; les Belles de nuit commencent alors à fleurir et ne s'arrêtent plus qu'aux premières gelées.

Sixième Série : En octobre, on met en place des *Paquerettes* conservées en pépinière, et qui fleurissent en avril et mai. — En juin, on les relève pour les éclater et les replacer en pépinière, et on les remplace par des *OEillets d'Inde* semés en avril, repiqués en mai, et qui fleuriront pendant les mois de juin et de juillet. — En août, on garnira une troisième fois la corbeille avec des *Zinnia* semées en fin avril, repiquées en pépinière en juin, et qui fleuriront pendant tout le reste de la saison.

Septième Série : Les *Silènes* se sèment en septembre ; on les repique en place en mars suivant ; ils fleurissent en mai et sont remplacés en juin par des *Pétunias* que l'on a semés sur un bout de couche en avril, et qui fleuriront jusqu'à la fin de la campagne.

Huitième Série : On repique en mars des *Thlaspi* semés en septembre de l'année précédente, et qui fleurissent en mai et juin. — En juillet, on met en place, en motte, des *Giroflées quarantaines* semées sur couche tiède fin de mars, repiquées en pépinière en mai, et qui feront jusqu'à l'époque des gelées la plus charmante et la plus odorante corbeille du jardin.

Il faut faire observer ici, en nous arrêtant, que tant de fleuraisons successives exigent une grande quantité d'engrais, et que de l'engrais consommé, à l'état de terreau, est pour ainsi dire de rigueur dans la culture des plantes fleuries. Mais il existe un moyen d'y pourvoir que nous fournissent les nouveaux procédés d'ornementation des jardins; voici en quoi il consiste : de temps en temps on interrompt son assolement de fleurs pour introduire, entre deux, une corbeille de plantes à feuillage ornemental; pour avoir ces plantes dans tout leur développement et toute leur beauté, il est bon de creuser à la profondeur de 1 m. la plate-bande où on veut les placer; le fond de cette tranchée doit être rempli par une couche de fumier frais montée avec le même soin et de la même hauteur qu'une couche chaude; on place par-dessus un lit de terre d'environ 0,40 c., dans lequel sont plantés *Cannas, Solanums, Caladiums,* etc. Cette plate-bande, ainsi préparée, pourra pendant plusieurs années être garnie de plantes annuelles, qui y trouveront une nourriture abondante.

Ces exemples suffiront pour les plantes annuelles ou bisannuelles, mais on peut consacrer encore quelques planches aux plantes vivaces, dont plusieurs ne sont pas à dédaigner :

1° Autour d'un massif central de *Chrysanthèmes,* on aura une bordure de *Couronne impériale,* plante bulbeuse qui n'a besoin d'être relevée que tous les quatre ou cinq ans pour la séparation des caïeux; seulement, au milieu des Couronnes impériales, on sèmera en mars des *Pieds d'alouette* qui leur succéderont et masqueront leur feuillage qui jaunit après la floraison.

2° On pourra avoir une corbeille composée de *Phlox* et de *Crocus;* les Crocus fleuriront tout au printemps; il leur succèdera des *Collinsias* que l'on aura semées parmi eux en octobre précédent; les Phlox fleuriront à leur tour pendant l'été. Enfin, on peut y placer au printemps quelques tubercules de Dalhias qui finiront la saison.

Nous n'insistons pas davantage sur les plantes vivaces; elles sont si nombreuses que chacun peut s'en composer, à sa fantaisie, des massifs montrant des fleurs depuis avril jusqu'en novembre; mais, selon nous, elles ne vaudront jamais l'abondance de floraison des plantes annuelles traitées par massifs; et à cet égard nous tenons à faire remarquer que, dans les tableaux qui précèdent, nous n'avons employé que des plantes très ordinaires, tenant pour certain qu'un jardin toujours fleuri, — et c'est ce qu'il est facile d'obtenir en se conformant à nos indications, — est la satisfaction la plus complète du propriétaire, quelle que soit d'ailleurs la valeur des plantes employées pour obtenir ce résultat. E. T.

Les Flageolets repiqués.

Quand on a, vers le commencement d'avril, des châssis sous lesquels une première saison vient d'être récoltée, soit en radis et laitues, soit en carottes printannières, il y a un moyen souvent avantageux de les utiliser pendant un mois. On y sème très dru des flageolets; aussitôt que les flageolets sont bien levés, il est essentiel de leur donner de l'air toutes les fois que le temps le permet, et dans la première quinzaine de mai, aussitôt que les gelées ne seront plus à craindre, on pourra les repiquer en place de la manière suivante.

Le bon moment pour repiquer les flageolets est celui où, la première paire de feuilles, au-dessus des cotylédons, ayant pris tout son développement, la seconde commence à se montrer. On laboure alors une costière avec le soin de bien émietter la terre et de n'y mettre que du fumier bien consommé, si elle ne se trouve pas assez grasse; on prend les haricots deux à deux, et on les repique au plantoir à 0,20 c. de distance, sur deux ou plusieurs rangs, avec 0,30 c. d'écartement entre les rangs, en les enterrant un peu plus qu'ils ne l'étaient sur la couche où ils ont lévé; il faut de toute nécessité choisir pour cette opération un temps sombre, arroser abondamment aussitôt après le repiquage, et ombrer légèrement, ne fût-ce qu'avec de la paille, si le soleil se montre pendant les premiers jours.

On obtiendra ainsi des haricots quinze jours au moins avant la récolte de ceux qui auraient été semés en pleine terre à la même époque. E. T.

La Patate.

Pourquoi la patate n'est-elle pas cultivée par les maraîchers? On répondra que, ce légume n'étant pas connu dans la consommation bourgeoise, on n'en trouverait pas le débit sur le marché. Mais il en serait tout simplement de la *patate* comme du *cerfeuil bulbeux,* qui, connu depuis plus de quinze ans dans les Sociétés d'horticulture, commence depuis quelque temps seulement à faire son apparition sur nos marchés; on s'y habituerait, elle aurait ses fanatiques, et bientôt elle deviendrait d'une consommation courante, comme beaucoup d'autres produits de nos jardins qui ont commencé par être des objets de luxe.

D'ailleurs, la patate est très productive, *beaucoup plus productive que le melon,* et pourrait avantageusement se produire tout en étant livrée à bon marché; la culture n'en est pas difficile; une couche sourde chargée de terre franche, suffisamment riche, abondamment couverte de fumier, une cloche pendant les premières semaines, de copieux arrosements pendant les mois de juin et de juillet, suffisent pour en obtenir un produit abondant; on la plante vers le 15 avril, dans 0,30 c. de bonne terre, à 0,80 c. de distance; le point le plus essentiel de cette culture est de ne pas la planter dans une terre trop douce, du terreau par exemple, parce que dans de telles conditions ses racines s'allongent démesurément et restent

fibreuses, au lieu de former le renflement farineux et succulent qu'il est essentiel de lui faire produire.

La patate, cependant, présente un inconvénient sérieux, et dont il faut tenir compte, c'est la difficulté de sa conservation; toutefois, il ne faut pas l'exagérer, car enterrée dans du sable bien sec, ou dans de la cendre, au fond d'une orangerie ou d'une serre froide, elle se conserve aisément jusqu'à la fin de janvier; quant à la manière de se procurer du plant, je renvoie les lecteurs de notre Bulletin à l'intéressant article de M. Tassin, page 43 du premier volume. Ajoutons que si la consommation en devenait générale, il est plus que probable que la nécessité, qui, comme on le sait, est mère de l'industrie, nous ferait bientôt trouver un moyen de conservation plus efficace.

En somme, c'est une racine fort agréable à manger, qui même a des amateurs passionnés; la culture en est plus économique que celle de certaines primeurs qui paient très largement leur fumier; elle pourrait se vendre assez bon marché et par conséquent en quantité assez considérable, et, après l'avoir quelques années essayée en petit, je crois que l'on ne tarderait pas à trouver son compte à la cultiver en grand pour le marché. E. T.

ENTRETIENS

Sur la Physiologie végétale,

PAR M. RENÉ DE MARICOURT.

V.

Hyères, ce 25 janvier 1868.

Messieurs,

A l'obligeante requête de notre Secrétaire-général, je reprends la suite de nos *Entretiens sur la Physiologie végétale élémentaire :* diverses circonstances m'avaient imposé l'obligation de suspendre ce travail; je ne m'en faisais pas grand scrupule, pensant que les intéressantes communications dues à plusieurs de nos collègues aussi actifs qu'érudits, principalement à celui que je viens de nommer, suffiraient largement aux besoins périodiques de notre Bulletin. Après vous avoir remerciés comme auditeurs d'une attention d'autant plus méritoire qu'elle exigeait quelque patience, je viens vous prier d'être d'aussi bienveillants lecteurs, car nos entretiens, grâce à la distance qui nous sépare, se convertiront forcément en épîtres. En datant celle-ci d'Hyères, je ne puis m'empêcher de penser que je suis au cœur d'un climat et d'un pays aimés du botaniste et de l'horticulteur. La flore indigène s'épanouit généreuse le long des chemins sous le soleil de janvier : partout des tamarix, des arbousiers, des lentisques, des smilax épineux, des tabacs arborescents, des rosiers, des lauriers roses; sur la colline fleurissent la paquerette annuelle inconnue chez nous, le romarin, les cistus, diverses variétés de bruyères et d'anémones. Voilà un échantillon fort incomplet de la nature sauvage; si nous

voulions parler des importations exotiques, nous trouverions nos orangeries, nos serres tempérées et nos serres chaudes représentées largement dans les cultures industrielles ou d'agrément. Pour les premières, citons le classique oranger, qui s'aligne dans tous les jardins à côté du palmier qui essaie de mûrir ses régimes; on a acclimaté l'eucalyptus importé de la Nouvelle-Hollande : ce géant australien étale ici ses feuilles bizarrement dimorphiques d'un vert grisâtre le long des nouvelles promenades; il ne ressemble encore comme dimension qu'à un bouleau de belle taille, mais les plus anciens n'ont guères que dix ans de plantation. Les cônifères les plus délicats et les plus extravagants se pressent dans les jardins des amateurs, avec une variété infinie d'acacia et de mimosa; le néflier du Japon est aussi vulgaire que le lilas chez nous, et le laurier-thym fleurit à présent dans les haies; le ricin palma-christi, dont les habiles jardiniers de Senlis savent faire de si beaux massifs, ne périt pas ici chaque année, de sorte qu'il prend des proportions invraisemblables, et sa tige est employée comme bois de chauffage; les cactus étalent leurs grosses raquettes, et l'agave americana dresse sa hampe monstrueuse couronnée d'un candélabre de fleurs; certaines plantes, qui chez nous exigeraient la serre chaude, se contentent de l'abri des jardins : il en est un où les bananiers mûrissent en plein air; à côté des bambous, les aralia, les canna et toutes leurs variétés, puis les maranta, les ficus, les hibiscus; l'abutilon à fleurs rouges, blanches et zébrées est un arbuste vulgaire. Mais cette énumération, si rapide qu'elle soit, pourrait devenir fastidieuse : j'espère qu'on me la pardonnera, en raison de l'enthousiasme dont nul amateur ne saurait se défendre au milieu de cette nature privilégiée; il faut cependant, après ce coup d'œil général, descendre à de plus humbles particularités, et nous courber vers la terre pour voir ce qui se passe à l'origine de la vie chez tous ces végétaux, dont nous admirons la splendeur, et dont les dimensions nous frappent d'étonnement.

Nous avons esquissé les phénomènes généraux de la germination : on a vu le germe endormi dans l'œuf se réveiller sous l'action des agents nécessaires à la production de ce phénomène; on a vu quel était le rôle des lois chimiques, des forces vitales : la radicule s'est enflée, et se frayant un passage à travers les deux enveloppes charnues que nous appelons cotylédons, s'allonger et chercher à s'implanter en terre. Maintenant, pour n'y plus revenir, disons que ces cotylédons, vraies nourrices du jeune fœtus, puisqu'il s'accroît aux dépens de leur substance, ont donné, d'après leur nombre, les bases premières des grandes divisions générales; les végétaux se rangent en :

Acotylédonés, quand le germe est absolument nu — algues;
Monocotylédonés, lorsqu'ils n'ont qu'un cotylédon — blé;
Dicotylédonés, lorsqu'ils en ont deux — notre haricot;
Polycotylédonés, lorsqu'ils en ont plusieurs — les cônifères.

Cependant les mamelles, taries à force d'avoir été sucées par le jeune nourrisson avide de vivre, sont devenues flasques, ridées, elles se dessèchent et meurent;

quelquefois les cotylédons subsistent, sont entraînés hors de terre par la tige, et forment les deux premières feuilles du végétal : on les appelle aussi feuilles cotylédonaires. Jusqu'ici nous n'avons examiné que l'évolution de la jeune racine dans le germe, mais au-dessus de son point d'attache se trouve une petite tige munie de deux feuilles microscopiques : elles ne sont pas restées inactives, et un mouvement parallèle, mais en sens inverse, s'est produit chez elles; tandis que la radicule, en vertu d'une loi constante, cherchait à pivoter dans la direction du centre de la terre, la tigelle cherchait à monter à la surface du sol : elle aussi, se frayant un passage à travers les cotylédons primitivement collés l'un à l'autre, écartant ces masses charnues et perçant les enveloppes, a poussé un jet vers le ciel, et arrivant à la lumière, a dilaté les deux petites feuilles rudimentaires qui sont fixées à droite et à gauche; entre elles se trouve un bourrelet qui, s'allongeant à son tour, continuera la tige.

Toutefois, les choses ne se passent pas toujours de même dans toutes les germinations : sans parler des champignons et algues, dont l'histoire forme un épisode particulier, en raison de leur structure différente, les germes qui sont munis d'un seul cotylédon, quoique soumis aux mêmes actions chimiques et vitales, emploient un mode d'éclosion un peu plus simple; ici, en effet, les deux parties charnues ne peuvent s'écarter pour livrer passage aux jeunes organes, puisqu'il n'y en a qu'une; il n'y a dans ce cotylédon unique, assimilable à une feuille charnue roulée sur elle-même, qu'une fente par où sortent radicule et tigelle; il reste quelque temps attaché latéralement à l'axe formé par ces deux organes : arracher quelques jeunes pousses de blé pour s'en convaincre.

Mais laissons ces détails, dont l'analyse plus exacte peut se représenter lorsqu'il s'agira d'applications pratiques, et considérons notre petit être, désormais complet, né viable et bien portant, jouissant de son existence propre, et pourvu de tous ses organes; le voilà, huit jours, je suppose, après la première impulsion extérieure qui a déterminé la manifestation de la vie. Il est complet, car il a une racine, une tige et des feuilles : les trois organes, j'ose le dire, qui à eux seuls constituent un végétal, car nous verrons par quelles séries d'admirables transformations les autres organes qui apparaîtront successivement ne sont que des dérivations et des modifications de ceux-ci, de même qu'eux ne sont qu'une agglomération indéfiniment variée de l'organe primordial que nous avons appelé une cellule.

Ainsi donc, il nous faut maintenant examiner : 1° la racine, 2° la tige, 3° la feuille, et laisser de côté l'amande, œuf désormais vide dont on brise la coquille : son rôle est terminé.

Nous pourrions, au point où nous en sommes, prendre un de ces organes, la racine, par exemple, puisque c'est d'elle que nous avons parlé tout d'abord, et intituler un chapitre : *de la racine.* Nous le subdiviserions de la façon suivante : *de sa forme et de sa structure anatomique.* Puis, au point de vue physiologique : *de son rôle dans la vie végétale.* Enfin, *les conclusions.*

Senlis. — Typ. Duriez.

TABLE

Deuxième exposition. — Règlement et programme des concours. 33
Procès-verbal de la séance du 2 Février 1868 35
Membres admis dans la séance du 2 Février. 38
Composition du Bureau de la Société et des Sections cantonales pour l'année 1868 38
État des recettes et dépenses de la Société 40
Projet de budget pour l'année 1868 40
Commissions nommées par le Comité consultatif 41
Inauguration des Sections cantonales 41
Bibliographie. — Almanach Gressent pour 1868. 52
Cours d'arboriculture de M. Dubarle, jardinier-professeur. . . 53
Note sur la cyclanthera pedata 58
L'assolement du parterre 58
Les flageolets repiqués. 61
La patate 61
Entretiens sur la Physiologie végétale. 62

Ordre du jour de la séance du 1er Mars 1868.

A 1 heure, réunion dans les Comités. — Examen des objets déposés sur le bureau.
A 2 heures, réunion générale.
Lecture du procès-verbal de la séance du 2 Février.
Admission de membres nouveaux.
Dépouillement de la correspondance.
Discussion du programme de l'Exposition.
Rapports des Comités sur les objets présentés.
Propositions et communications.

A 10 heures du matin, avant la séance, leçon d'arboriculture dans le jardin de la Société.

Leçons d'Horticulture.

MARS 1868.

Dimanche 1er : Leçon à Senlis, à 10 heures du matin.
Dimanche 8 : Leçon à Versigny, à 9 heures du matin.
Séance à Nanteuil, à 2 heures de l'après-midi.
— Leçon après la séance.
Jeudi 12 : Leçon à Senlis, à 2 heures de l'après-midi.
Dimanche 15 : Leçon à Rully, à 9 heures du matin.
Séance à Crépy, à 2 heures de l'après-midi.
— Leçon après la séance.
Jeudi 19 : Leçon à La Chapelle-en-Serval, à 9 h. du matin.
Leçon à Plailly, à 2 heures de l'après-midi.
Dimanche 22 : Leçon à Nogent-les-Vierges, à 9 h. du matin.
Séance à Creil, à 2 heures de l'après-midi. — Leçon après la séance.
Lundi 23 : Leçon à Vineuil, à 9 heures du matin.
Leçon à Gouvieux, à 2 heures de l'après-midi.

Nota. — Toutes les fois que le lieu où doit se donner la leçon n'est pas indiqué, le rendez-vous est à la mairie de la commune où se rend le Professeur.

Le Trésorier central et les Trésoriers des Sections cantonales perçoivent les cotisations et délivrent les cartes les jours de séance, à Senlis, à Creil, à Crépy et à Nanteuil-le-Haudouin.